



Commune d'Athis Val de Rouvre

A l'attention des Présidents des Associations
d'Athis Val de Rouvre

À Athis Val de Rouvre, Le 10 octobre 2025

Objet : Dossiers de demande de subvention 2026

Madame, Monsieur,

La Commune d'Athis Val de Rouvre dispose d'un tissu associatif particulièrement dynamique et nous remercions chacun d'entre vous pour l'engagement dont vous faites preuve au quotidien.

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales mais il nous paraît important d'assurer la continuité du soutien à la vie associative.

Dès lors, nous vous invitons à transmettre votre dossier de demande de subventions avant le **15 décembre 2025**.

En ce sens, nous vous adressons le **cerfa n°12156*06** ainsi qu'une **notice** intitulée « Comment faire une demande de subvention ? ».

Merci de veiller à la complétude de votre dossier. Après instruction des dossiers, le Conseil Municipal statuera courant février 2026 sur les attributions de subvention.

La commune demande aux associations auxquelles une subvention serait accordée, ou bénéficiant d'un accès aux structures de la municipalité, d'apposer le logo d'Athis Val de Rouvre sur toutes leurs publications d'animations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre
Alain LANGE





Notice « Comment faire votre demande de subvention ? »

Attention date limite de dépôt de votre dossier : **15 décembre 2025**

- 1) Motiver dans un courrier d'accompagnement votre demande de subvention adressé :
 - Par courrier : Mairie d'Athis Val de Rouvre – 16 Place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE
 - Par mail : accueil@avdr.fr

2) Compléter le dossier normalisé de subvention (cerfa 12156*06)

NB : Toutes les demandes de subventions auprès d'une autorité administrative sont à établir selon un formulaire unique. Ce dossier est téléchargeable avec sa notice explicative (Cerfa 51781*02) sur le site du gouvernement.

Ce dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune d'Athis Val de Rouvre (www.athisvalderouvre.fr)

Il est rappelé que pour toute demande de subvention, un numéro de SIRET est obligatoire.

3) Joindre les pièces suivantes :

- Composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration.
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier).
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos.
- Derniers soldes, de tous les comptes bancaires de l'association (pas de relevé détaillé des opérations).
- Statuts de l'Association en cas de modification (signés et datés).
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'Association et portant une adresse correspondant à celle du numéro de SIRET.

Pour une première demande, il conviendra de joindre également le récépissé de déclaration en préfecture, les statuts de l'Association (signés et datés) et la déclaration INSEE d'inscription au répertoire SIRENE.

Pour toute demande d'information complémentaire :

Mme DENIAUX Eliane

Tel : 06 08 41 67 95

Mail : mairedeleguedathisdelorne@avdr.fr